

Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2012

Procès-verbal

Présents: Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD - Mrs André MASLANKIEWICZ & Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Valérie CARPIN - Christine COCHET & Marie-Françoise PASCAL - Mrs Michel

BATTISTELLA - Alain BOUVET - Pierre DUPORT - Bruno FORT - Fabrice GALLET &

Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

<u>Absents</u>: Eric CURTET & Laurent JOLY <u>Secrétaire de séance</u>: Valérie CARPIN

Rédacteur du procès-verbal: Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- ➤ Délibérations
 - Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires :
 - 1. Avenant à la convention avec la Préfecture
- > Informations diverses
- Questions diverses

Madame Valérie CARPIN est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal du 15 décembre : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire une délibération relative au contrat d'affermage du service de l'eau est ajoutée à l'ordre du jour.

▶Délibérations :

• Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires (délibérations et arrêtés)
- décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Arrivée de Messieurs GALLET et MOISSET.

Par ailleurs Monsieur Bonnard explique au Conseil Municipal qu'il a sollicité l'adhésion de la commune à la plate forme sécurisée de dématérialisation de la société Fast pour la télétransmission des actes budgétaires. Cette plate forme assure déjà la télétransmission des actes réglementaires. Coût annuel 110 € HT.

• Délégation du service public de l'eau :

➤ Monsieur le Maire rappelle que par contrat du 30 mars 2004, la Commune de CHAZEY-BONS a confié à son délégataire SOGEDO l'exploitation, par affermage, de son service public d'eau potable. Ce contrat arrive à échéance le 30 mars 2012.

Afin de mener le contrat à son terme dans les meilleures conditions et conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 a) du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose, en accord avec le délégataire, de reporter l'échéance du contrat d'affermage du service public d'eau potable au 30 septembre 2012.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat initial.

➤ Informations:

- Monsieur le Maire informe qu'une proposition d'achat a été faite auprès du propriétaire d'une parcelle enclavée au milieu des bois appartenant à la commune suite à l'achat de la propriété de Mr et Mme Ernotte à l'automne dernier. Cette demande n'ayant pas aboutie, Mr Gallet suggère, en raison du coût, et dans l'hypothèse d'un achat ultérieur, de ne pas procéder à l'implantation de bornes dans l'immédiat.
- Monsieur le Maire fait le point sur le recours engagé contre la commune devant le Tribunal Administratif par Mme BURDINAT Jeannine pour les infiltrations d'eau au parking de la salle des fêtes. La commune a d'ores et déjà été condamnée à prendre en charge les frais d'expertise. Aucune autre décision du TA n'a pour l'instant été communiquée. Contact sera pris avec l'avocat missionné par la compagnie d'assurance de la commune pour la représenter.
- Mr Gallet fait le point sur le dossier du plan de gestion des espaces naturels. Présentation du rapport par ECOTOPE le 14 février à 18 h 00.
- Monsieur Bonnard demande à Mr Fort, délégué au SIVOM, si une réponse a été apportée aux réclamations de Mr Dumas dont les entreprises ne sont pas exonérées de la taxe OM alors que l'ensemble des entreprises de la ZA PENAYE l'est.

Mr Fort n'a pas de nouvelles de ce dossier. Mr Bonnard indique qu'il relancera le Président du SIVOM sur ce point. Un nouveau courrier lui sera adressé.

- Mr Bonnard propose de réunir la commission des finances pour l'élaboration du budget primitif 2012. La date est fixée au samedi 25 février à 9 h 00.
- Dans le cadre du lancement de la procédure de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement, une première réunion est à programmer avec le cabinet Eau+01. Il est convenu de proposer deux dates. Lundi 6 février ou jeudi 9 février à 17 h 30. (Au moment de la rédaction du PV, la date du 09/02 a été retenue).

➤ Questions diverses :

₩ Mr FORT indique que les travaux de réhabilitation de la décharge des Erruts devraient débuter mi avril et se terminer à l'automne. Il précise que le SIVOM envisage d'organiser une réunion avec les représentants des communes limitrophes afin d'expliquer le déroulement des travaux.

♥ Mr le Maire fait le point sur la réforme de l'intercommunalité.

Mr le Préfet a rendu son arrêté. La nouvelle entité regrouperait la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey/ la Communauté de Communes du Valromey/la Communauté de Communes Arène-Furans/la Communauté de Communes du Colombier et Terre d'eaux.

La Communauté de Communes du Valromey dispose de quelques mois de réflexion pour émettre un avis définitif.

Une réunion est programmée début février à la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey avec les membres des bureaux de chaque Communauté de Communes concernées.

- 1°) il s'étonne et regrette d'avoir appris la remise de médailles aux agents municipaux par l'invitation à la cérémonie des vœux. Il aurait aimé en être informé préalablement en séance de Conseil Municipal. Il est rejoint sur ce point par d'autres élus. Mr Bonnard lui répond qu'il pensait l'avoir fait.
- 2°) Suite à des remarques de responsables de sociétés locales, il déplore l'absence d'invitation personnelle à la cérémonie des vœux pour les chefs d'entreprises implantées sur la commune. Il lui est indiqué que cela a été fait, nominativement et par voie postale, fin décembre.

3°) Il regrette à nouveau le manque d'information et de communication sur les travaux réalisés au presbytère. Mmes Pascal et Carpin, elles aussi auraient aimé que le Conseil Municipal soit consulté et associé aux décisions. Elles pensent qu'une opération d'ensemble permettant d'obtenir d'éventuelles subventions aurait dû être mise en œuvre. Mme Carpin estime que les communes du groupement paroissial auraient pu participer aux dépenses engagées.

Les conditions de réhabilitation de la cure ont été exposées durant un conseil précédent et, il est vrai précipitées par la découverte de travaux plus importants que prévus alors que l'arrivée du Père Philippe Marie était imminente.

Concernant une éventuelle participation des autres communes, Mme Blanchard répond qu'il s'agit d'un bien du patrimoine communal, mis en location, et qu'il semble difficile dans ce contexte de faire participer les autres communes. Mr Bonnard, non plus, ne pense pas que cela aurait été possible mais il indique qu'une revalorisation du loyer va être proposée.

- 4°) lors de la dernière séance, la question de la création d'un nouvel espace commercial à la zone de l'Ousson avait été débattue. Rappelant l'inquiétude des commerçants du centre ville, Mr Duport avait souhaité une opposition à la vente des terrains. Mr Bonnard avait pris l'engagement de relayer l'inquiétude exprimée et de demander des précisions avant le vote. Or, Mr Duport souligne que les délégués de Chazey-Bons ne se sont pas exprimés lors de la séance publique du Conseil Communautaire et s'en étonne. Mr Bonnard lui répond qu'il s'était entretenu sur ce point avec Mr Fognini, Président de la Communauté de Communes avant la réunion pour lui relayer l'inquiétude exprimée par le Conseil Municipal de Chazey-Bons et lui demander de faire état, lors du Conseil Communautaire de tous les éléments pris en compte concernant cette vente de terrains. Mme Blanchard indique que tous les aspects de la question ont d'ailleurs été évoqués au cours de la séance.
- 5°) rappel d'une demande de Mr Rosin pour sécuriser la sortie de Rothonod sur la RD 1504. Mr Bonnard répond qu'il a évoqué ce sujet avec Mr Pollin, responsable de l'agence routière, lors de la cérémonie des vœux. Il indique qu'il réitèrera sa demande par un courrier.
- Remarque sur la récente implantation du radar pédagogique à l'entrée sud du village. Un relevé des vitesses sera établi et communiqué. Une discussion s'engage sur l'opportunité de revoir les limitations de vitesse en divers points de la commune et notamment aux entrées sud et nord du bourg.

Mr Fort pense qu'il faudrait passer de la limitation à 50 km/h à une zone limitée à 70 km/h jusqu'à la présence des trottoirs signalant le cœur du village (côté sud). Il propose de demander l'avis de Mr Pollin sur ce point. Après de longs échanges, les avis restent très partagés et Mr Bonnard propose d'approfondir la réflexion et de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2012.

> Chazey-Bons, le 27 janvier 2012 Le Maire, Didier BONNARD